

AFFAIRE N°17 - Cession à la commune d'une portion de terrain par la Caisse de Crédit Agricole de la Réunion, pour l'aménagement du chemin Lory les Hauts.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement du chemin Lory les Hauts a nécessité l'utilisation d'une superficie de 222 m2 appartenant à la Caisse de Crédit Agricole.

Cette dernière a consenti à céder gratuitement ces 222 m2.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'entériner l'acceptation de ces 222 m2.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

He
Saint Denis, le 21 juillet 1975

Pour le Préfet
le Secrétaire général

Signé J. P. FROUST

Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Finances et
des Collectivités locales

F. BIANCHI.